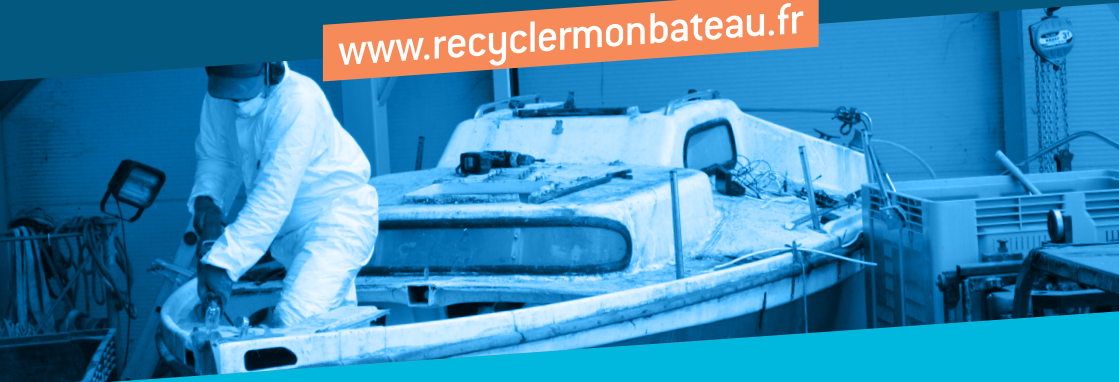


VOUS SOUHAITEZ FAIRE DÉCONSTRUIRE VOTRE VIEUX BATEAU ?

www.recyclermonbateau.fr



Qui peut bénéficier
de cette filière de
déconstruction ?

- Toute personne, physique ou morale, propriétaire ou détentrice d'un bateau de plaisance en fin de vie et qui désire s'en débarrasser.



Combien
cela coûte-t-il ?

- Seul le coût de transport du bateau jusqu'au centre le plus proche est à la charge du propriétaire.
- À réception du bateau, APER* s'occupe de tout [dépollution, démantèlement, recyclage, radiation d'immatriculation et de pavillon] et prend en charge l'ensemble des coûts.



Comment
faut-il procéder ?

- Il vous suffit de vous rendre sur le site www.recyclermonbateau.fr et de vous laisser guider.

* APER est un éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



+33 (0)1 44 37 04 02 | contact@aper.asso.fr

Un éco-organisme créé par

